

Cet après-midi, Hervé Féron a sollicité Madame la Ministre de l'Éducation nationale en Séance Publique et est intervenu afin d'affirmer le respect du droit à l'Éducation pour tous les enfants sur le territoire national. Vous trouverez, ci-dessous, l'intervention d'Hervé Féron ainsi que la réponse de Madame la Ministre.

"Monsieur le Président,

Ma question s'adresse à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Madame la Ministre,

Le 8 décembre dernier, la présidente du Front National a fait part de son intention de mettre fin à la scolarisation des enfants étrangers si elle était élue présidente de la République.

Elle a par la suite précisé que ce souhait ne visait que les « enfants de clandestins », dont les parents ne devaient plus s'attendre à ce que leurs enfants soient « éduqués gratuitement » en ajoutant « maintenant, c'est la fin de la récréation ».

Ces propos sont inacceptables. Ils ne nous surprennent guère vis-à-vis d'un parti qui coupe les subventions aux associations culturelles et qui piétine tout ce qui permet de faire société dans les villes où il est au pouvoir.

Madame la Ministre, votre réaction a été des plus dignes. En charge de l'Éducation nationale de la France, vous avez en effet rappelé votre intention de vous « *battre sans relâche pour que le droit à l'éducation soit respecté pour tous les enfants* ».

Il s'agit de former les citoyens libres et éclairés de demain, en leur permettant d'apprendre notre langue, de se socialiser. Il s'agit de respecter le droit humain.

Rappelons, encore et toujours, que le principe d'égalité en matière d'éducation est affirmé dans le préambule de la Constitution de 1946, repris par le préambule de la Constitution de 1958^[1], dans la Déclaration universelle des droits de l'homme^[2], dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant^[3], ou encore dans la Convention européenne des droits de l'homme^[4].

Mettons le FN face à ses contradictions et montrons son vrai visage, celui d'un parti qui refuse de s'inscrire dans le cadre républicain et qui se nourrit de la division, en dressant les plus fragiles contre les plus démunis.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous rappeler comment vous vous engagez et comment la France s'engage pour que le droit à l'éducation soit respecté pour tous les enfants, quels que

soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur.

Je vous remercie."

[\[1\]](#) « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.* »

[\[2\]](#) Article 26

[\[3\]](#) article 28

[\[4\]](#) article 2